



GROUPE DE TRAVAIL DUERP DES SERVICES CENTRAUX DU 4 MARS 2021

LIMINAIRE

Compte tenu du contexte sanitaire lié à la COVID 19 que nous vivons depuis le 16 mars 2020, la campagne de recensement des risques auprès des agents a été fortement biaisée. En effet, pour certaines structures, le recensement a été considéré comme terminé à la date initialement prévue (31 mars) tandis que pour d'autres les opérations se sont poursuivies après le premier confinement et jusqu'à la fin 2020.

Il est donc évident que tous les agents n'ont pas pu s'exprimer de la même manière, en particulier sur des risques nouveaux qui ont pu émerger dans le cadre du télétravail confiné. Ce télétravail n'est pas de même nature que le télétravail conventionnel qui commençait à se mettre en place de façon « homéopathique ». Cette nouvelle forme d'organisation du travail a été subie plus que choisie, et s'est déroulée pour l'essentiel à 100 % du temps travaillé. De plus, les managers n'y étaient nullement préparés.

Par ailleurs, les agents recrutés au 1^{er} septembre dernier n'ont pas connu des conditions d'intégration normales et risquent de se retrouver dans des conditions difficiles pour faire face à leur mission ou ont été remerciés avant même d'avoir pu faire leurs véritables preuves, d'autant plus que la charge de travail trop lourde qui transparaît dans les lignes du DUERP ne permet plus depuis longtemps un monitorat correct par les collègues plus anciens.

Enfin, une large restructuration des services informatiques est prévue au 1^{er} septembre 2021 avec des rapprochements MOE-MOA et la création de nouvelles directions de projets. Cette réorganisation va influencer de manière importante sur le mode de travail des rédacteurs et des informaticiens concernés, ainsi que sur les cadres intermédiaires amenés à encadrer des équipes mixtes MOA-MOE, et peut conduire à l'émergence de nouveaux risques psychosociaux. Pour mémoire les effectifs de SI et Cap Numérique représentent 50 % des effectifs des services centraux.

En conséquence, la CGT Finances Publiques demande donc que la prochaine campagne DUERP ne se déroule pas en mode allégé mais que soit remis en œuvre un recueil systématique auprès des agents en 2022.